

Jean-Pierre Lebeau
Rédacteur-en-chef
jp.lebeau@exercer.fr
exercer 2021;177:387.



Recherche en précarité et précarité de la recherche

« Pour parvenir à une couverture sanitaire véritablement universelle, il faut passer de systèmes de santé conçus autour des maladies et des établissements à des systèmes de santé conçus pour les personnes, avec les personnes. »

Organisation mondiale de la santé, 1^{er} avril 2021

Les soins de santé primaires constituent une approche de la santé tenant compte de la société dans son ensemble qui vise à garantir le niveau de santé et de bien-être le plus élevé possible et sa répartition équitable en accordant la priorité aux besoins des populations le plus tôt possible tout au long de la chaîne de soins allant de la promotion de la santé et de la prévention des maladies au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs, et en restant le plus proche possible de l'environnement quotidien des populations¹. Compte tenu de l'enjeu, il est clair que chaque terme de cette définition – la plus récente – des soins de santé primaires par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été mûrement pesé, et doit être pris en compte. Plus récemment encore, l'OMS a mis des chiffres en face des besoins de santé évoqués dans cette définition pour en faire des objectifs : elle recommande que chaque pays augmente de 1 % de son PIB la dotation aux soins de santé primaires². Pour la France, une telle augmentation représenterait 23 milliards d'euros...

L'OMS considère par ailleurs qu'un axe stratégique majeur est « *la production de données et d'innovations orientées sur les soins de santé primaires, en concentrant davantage les efforts sur les laissés-pour-compte* »³. C'est très précisément ce que propose le projet PREMENTADA, porté par le département de médecine générale d'Aix-Marseille, et c'est cette adéquation de la recherche aux besoins de la population autant que la qualité du projet qui méritent l'attention de notre communauté et la publication de ce protocole⁴.

Malgré un calendrier particulièrement contraint, avec un délai de dépôt d'une brieveté inhabituelle dans une période de très forte activité pédagogique, les départements de médecine générale de toute la France ont déposé une centaine de projets aux thématiques extrêmement variés en réponse à l'appel d'offres RESPIR. Une pléthore et une diversité qui rendent compte de la vivacité et de la dynamique des équipes de recherche en soins premiers, et de leur aptitude à la mobilisation dès que des moyens leur sont confiés.

On peut bien sûr discuter des motivations réelles des tutelles quant à cet appel d'offres, et il n'est pas certain qu'il soit le reflet de la conviction que le système de santé doit s'organiser autour des soins premiers et que ceux-ci doivent se fonder sur un corpus scientifique solide. Il n'en reste pas moins qu'après le DES et la filière de médecine générale, un financement spécifique de la recherche en soins premiers s'ébauche.

Lentement mais sûrement, les lignes bougent.

1. World Health Organization, Unicef. A vision for primary health care in the 21st century: towards universal health coverage and the Sustainable Development Goals. Genève : WHO, 2018. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/328065/WHO-HIS-SDS-2018.15-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y> [consulté le 27 octobre 2021].

2. Organisation mondiale de la santé. Les soins de santé primaires sur la voie de la couverture sanitaire universelle. Rapport de suivi 2019. Résumé d'orientation. Genève : OMS, 2019. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/328922/WHO-HIS-HGF-19.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y> [consulté le 27 octobre 2021].

3. Organisation mondiale de la santé. Soins de santé primaires. Genève : OMS, 2021. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/primary-health-care> [consulté le 27 octobre 2021].

4. Khouani J, Gentile G, Fromentin M, et al. PASS Mobile et PREMENTADA : protocole de recherche. Prévalence des symptômes psychiatriques et des comorbidités somatiques chez les patients entamant une demande d'asile. exercer 2021;177:418-23.